



**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Syndical du Mercredi 29 novembre 2023**

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 22 novembre 2023, s'est réuni le mercredi 29 novembre 2023 à 18h, en séance publique, à la Salle des Fêtes de Villard-Sallet, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 27 - *Quorum* : 14

Délégués titulaires présents :

18 titulaires jusqu'à la délibération N°9.

19 titulaires à partir de la délibération N°10.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département	Christiane	BRUNET	2 voix
Département	Olivier	THEVENET	2 voix
Département	André	VAIRETTO	2 voix
CA Arlysère	Sandrine	BERTHET	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
CC Porte de Maurienne	Nicolas	ROCHE	1 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Nicole	BOUVIER	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix (à partir de la délibération N°10)
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix

Délégués suppléants présents :

4 suppléants jusqu'à la délibération N°9.

5 suppléants à partir de la délibération N°10.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Serge	DAL BIANCO	1 voix
CA Arlysère	Pierre	DUBOURGEAT	1 voix (à partir de la délibération N°10)
CA Arlysère	Frank	VIALLET	1 voix
CCCS	Carlo	APPRATTI	1 voix
CCCS	Jean-François	CLARAZ	1 voix

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	22 membres dont 18 titulaires et 4 suppléants jusqu'à la délibération N°9 24 membres dont 19 titulaires et 5 suppléants à partir de la délibération N°10
TOTAL des voix	26 voix jusqu'à la délibération N°9 27 voix à partir de la délibération N°10

Nicolas ROCHE a été désigné Secrétaire de séance.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Conseil Syndical du 29 novembre 2023 Délibération n° 04

OBJET : FINANCES – AUTORISATION POUR L'EXECUTION ANTICIPEE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 AVANT LE VOTE DU BUDGET

Rapporteur : M. le Président

Le vote du budget 2024 du SISARC interviendra dans le courant du 1^{er} trimestre 2024.

Afin de pouvoir procéder au paiement des premières factures d'investissement, en application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'autoriser M. le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024.

	Montant des crédits d'investissement inscrits au budget 2023	Montant des dépenses autorisées au budget 2024
Ligne 204	322 900,00	80 725,00
Ligne 21	538 000,00	134 500,00
Ligne 23	1 054 694,29	263 673,57
4581001	954 000,00	238 500,00
4581003	209 000,00	52 250,00
4581008	3 000,00	750,00
4581011	70 000,00	17 500,00
4581013	1 957 419,48	489 354,87
4581014	1 118 312,24	279 578,06
4581015	1 616 493,82	404 123,46
4581016	800 000,00	200 000,00
4581017	800 000,00	200 000,00
4581018	800 000,00	200 000,00
TOTAL	10 243 819,83	2 560 954,96

Cette autorisation s'inscrit dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2023. Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2024 lors de son adoption.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil syndical :

- **AUTORISE** le Président, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024 comme indiqué ci-dessus.

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Président,
François RIEU

S.I.S.A.R.C.
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

